

# Rapport préliminaire au budget 2026

## Etabli selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo ; RSB 170.511])



FINANCES

## Table des matières

<b>1 Synthèse .....</b>	<b>5</b>
1.1 Budget 2026 .....	5
1.1.1 <i>Charges du budget 2026 .....</i>	6
1.1.2 <i>Prévisions fiscales 2025 .....</i>	6
1.1.3 <i>Revenus du budget 2026.....</i>	7
1.1.4 <i>Budget 2026 des entreprises communales .....</i>	8
1.2 La quotité d'impôt prévue .....	9
1.3 Les investissements .....	9
1.3.1 <i>Le financement des investissements.....</i>	9
1.4 L'endettement .....	10
1.5 Les capitaux propres .....	10
<b>2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) .....</b>	<b>10</b>
2.1 Généralités.....	10
2.2 Amortissements .....	11
2.2.1 <i>Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo) .....</i>	11
2.2.2 <i>Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo).....</i>	11
2.2.3 <i>Nouveau patrimoine administratif .....</i>	11
2.2.4 <i>Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo) .....</i>	11
2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif .....	11
<b>3 Commentaires .....</b>	<b>12</b>
3.1 Généralités.....	12
3.2 Compte de résultats.....	12
3.2.1 <i>Commentaires concernant l'évolution des charges de personnel.....</i>	12
3.2.2 <i>Commentaires concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises .....</i>	13
3.2.3 <i>Commentaires concernant les charges d'amortissement du patrimoine administratif.....</i>	14

3.2.4	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges financières</i> .....	14
3.2.5	<i>Commentaires concernant l'évolution des attributions aux fonds et financements spéciaux</i> .....	15
3.2.6	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges de transfert</i> .....	15
3.2.7	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges extraordinaires</i> .....	16
3.2.8	<i>Commentaires concernant l'évolution des imputations internes</i> .....	16
3.2.9	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus fiscaux</i> .....	16
3.2.10	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus régaliens et de concessions</i> .....	17
3.2.11	<i>Commentaires concernant l'évolution des taxes</i> .....	18
3.2.12	<i>Commentaires sur les revenus d'exploitation divers</i> .....	18
3.2.13	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus financiers</i> .....	18
3.2.14	<i>Commentaires concernant l'évolution des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</i> .....	19
3.2.15	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus de transfert</i> .....	19
3.2.16	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus extraordinaires</i> .....	19
3.2.17	<i>Commentaires concernant l'évolution des imputations internes</i> .....	20
3.3	Investissements .....	20
<b>4</b>	<b>Résultat</b> .....	<b>22</b>
4.1	Vue d'ensemble .....	22
4.2	Résultat du compte global .....	23
4.2.1	<i>Compte de résultats</i> .....	23
4.2.2	<i>Compte des investissements</i> .....	24
4.2.3	<i>Résultat du financement</i> .....	25
4.3	Résultat du compte général .....	26
4.4	Résultat du financement spécial «alimentation en eau» .....	27
4.5	Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées» .....	28
4.6	Résultat du financement spécial «gestion des déchets» .....	29
4.7	Résultat du financement spécial «service du feu» .....	30

<b>5 Compte de résultats .....</b>	<b>31</b>
5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres) .....	31
5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	32
<b>6 Compte des investissements .....</b>	<b>33</b>
6.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre) .....	33
<b>7 Etat des capitaux propres.....</b>	<b>34</b>
7.1 Evaluations .....	34
7.2 Commentaires des évaluations .....	36
7.2.1 <i>Financements spéciaux (GM 290)</i> .....	36
7.2.2 <i>Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)</i> .....	36
7.2.3 <i>Préfinancements (GM 293)</i> .....	36
7.2.4 <i>Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)</i> .....	36
7.2.5 <i>Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)</i> .....	36
7.2.6 <i>Réserve de fluctuation (GM 296)</i> .....	36
7.2.7 <i>Excédent ou découvert du bilan (GM 299)</i> .....	36
<b>8 Proposition du conseil communal.....</b>	<b>37</b>
<b>9 Approbation du budget.....</b>	<b>39</b>

## Rapport préliminaire au budget 2026

---

### 1 Synthèse

Suite aux modifications législatives de la loi sur les communes (LCo), de l'ordonnance sur les communes (OCo) et de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo), la commune mixte de Valbirse a établi le budget 2026 selon le nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2).

La commune mixte de Valbirse, née de la fusion des communes de Pontenet, Malleray et Bévilard, existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. C'est également à cette date que les comptes des trois communes ont été consolidés. Depuis, nous avons notamment :

- consolidé les comptes du Syndicat des Eaux du Centre de la Vallée de Tavannes (SECTA) ;
- adapté la comptabilité au nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2) ;
- repris la gestion comptable du parc ornithologique (fonction 3423) ;
- intégré les comptes de l'Arrondissement du cimetière dans les fonctions 7710, 7711 et 7712, suite à la dissolution du syndicat ;
- adhéré au système des bons de garde ;
- participé à la création de la société « Piscine de l'Orval SA », société en charge de la gestion de la piscine de l'Orval depuis le 01.05.2021 ;
- repris la gestion de l'école à journée continue (EJC) en date du 01.08.2021. Les comptes se trouvent dans les fonctions 2180 et 2181 ;
- intégré les comptes de la ludothèque dans la fonction 3424 ;
- créé la nouvelle fonction 8203 pour l'entretien des chemins forestiers ;
- créé la nouvelle fonction 8204 pour l'entretien des places de pique-nique situées en dehors du village.

Le présent rapport se veut autant concis que possible et le chapitre 1 « synthèse » apporte les informations les plus importantes. En parallèle à ce rapport, vous trouverez également le budget détaillé par fonctions et groupes de matières issu de notre logiciel comptable.

#### 1.1 Budget 2026

A l'occasion des séances du 26.06.2025 et du 10.07.2025, les membres du conseil communal se sont penchés sur la planification des investissements pour ces prochaines années. Ils ont veillé tout particulièrement à ce qu'en moyenne annuelle, les investissements correspondent en gros à l'autofinancement moyen observé ces dernières années pour éviter autant que possible une augmentation incontrôlée de l'endettement. Les investissements pour l'année 2026, d'un montant total de CHF 1'261'170.00, ont été validés définitivement en séance du conseil communal le 11.09.2025.

Se basant sur le programme des investissements, les charges incompressibles et l'estimation des revenus fiscaux notamment, l'administration des finances a établi un projet de budget 2026. Les différentes demandes formulées par les responsables des dicastères ont, quant à elles, été portées à la connaissance des membres du conseil communal en date du 11.09.2025 et de manière séparée pour plus de clarté. Ainsi, en fonction des décisions que pouvaient prendre les membres du conseil communal à ce moment-là, le budget 2026, lors de sa première lecture, pouvait varier entre un déficit de CHF 132'640.00 et CHF 307'300.00. Depuis, quelques corrections ont encore été apportées au budget et les membres de la commission des finances ont pu en prendre connaissance à l'occasion de la séance du 01.10.2025. Après avoir reçu les informations nécessaires, les membres de la commission des finances se sont montrés prêts à soutenir le budget

2026 par la voie de son président. Enfin, les membres du conseil communal ont pris connaissance du budget 2026 une dernière fois à l'occasion de la séance du 09.10.2025. Le conseil communal va donc soutenir, à l'occasion du prochain conseil général, le budget 2026 qui prévoit un déficit du compte général de **CHF 195'726.00** pour un total d'investissements de **CHF 1'261'170.00**.

### 1.1.1 Charges du budget 2026

Malgré les efforts des différents services communaux, quasiment toutes les charges portées au budget 2026 restent supérieures aux comptes 2024 et malheureusement force est de constater que les différences les plus importantes proviennent directement des systèmes de répartition des charges avec le canton. Pour le reste, citons les éléments suivants, notamment :

- Pour compenser l'inflation, le budget 2026 tient compte d'une augmentation de la masse salariale de 2 % ;
- Une étude portant sur les travaux de conciergerie avait montré un sous-effectif en matière de personnel. Le conseil communal avait donc décidé d'augmenter le taux d'occupation de ce service de 30 % en 2025 déjà ;
- A l'école primaire de Malleray, les membres du conseil communal ont donné leur aval pour la poursuite de l'entretien des classes dans la continuité de la classe témoin ;
- L'adhésion du syndicat scolaire de Grandval en 2025 à notre service social scolaire (travail social en milieu scolaire) avait nécessité une augmentation du taux d'occupation du personnel de 15 %. De plus au budget 2026, le conseil communal a accepté d'engager des étudiants HES. Il est à noter cependant que ces charges salariales supplémentaires pourront être partiellement compensées par les indemnisations des hautes écoles spécialisées ;
- A la piscine de l'Orval, d'importantes rénovations sont actuellement en cours et rappelons que ces dernières avaient fait l'objet d'une votation populaire. L'augmentation de la dépense périodique avait déjà été portée au budget 2025 ;
- La crèche communale « Au P'tit Château » doit assurer un fonctionnement optimal durant 11H30 par jour et par du personnel spécialisé. Cette institution est cependant victime de la situation économique du moment et peine à maintenir le taux d'occupation de 22 places d'accueil à 100 %. Le budget 2026 a donc été recalculé par rapport à cette nouvelle donnée, creusant encore le déficit par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024 ;
- La directrice du Service social Centre-Orval a établi un budget 2026 tenant compte notamment du nombre de dossiers d'aide sociale et des recettes supplémentaires générées par la surveillance des familles d'accueil. Le budget 2026 s'établit à CHF 29.60/habitant ;
- En 2024, l'entreprise Créajardin avait présenté un dossier très détaillé sur l'ensemble des travaux nécessaires à l'entretien du cimetière pour les 5 prochaines années et globalement les charges étaient en augmentation. Notre contribution, tout comme celle de la commune de Champoz, affiliée à l'arrondissement des sépultures, avait donc été recalculée pour 2025 pour atteindre CHF 18.50 par habitant contre CHF 16.00 auparavant. A noter que le conseil communal, dans la foulée, avait aussi décidé d'adapter les émoluments à charge des familles.

### 1.1.2 Prévisions fiscales 2025

Les recettes fiscales de l'année 2024 avaient encore mis en évidence la forte reprise économique qui a suivi la crise sanitaire. Depuis, la situation économique s'est dégradée et les nouvelles ne sont pas toutes réjouissantes suivant les secteurs d'activités. Nous espérons cependant encore bénéficier de l'effet de « décalage » entre la facturation des impôts et la situation économique du moment mais rien n'est moins sûr. En effet, selon les dernières données à notre disposition, les recettes fiscales 2025 des personnes physiques devraient probablement se situer en dessous des prévisions. L'administration des finances table actuellement, sur un impôt 2025 sur le revenu des personnes physiques (compte No 9100.4000.01) variant de CHF 7'550'000.00 à CHF 7'600'000.00 contre CHF 7'730'000.00 prévus au budget 2025.

S'agissant des recettes fiscales concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques des années antérieures (compte No 9100.4000.02), la situation semble aussi délicate, car les comptes n'affichent à ce jour, qu'une somme d'environ CHF 115'000.00 contre CHF 300'000.00 prévus au budget.

En 2024, nous avions encore pu bénéficier d'un important partage d'impôts (compte No 9100.4010.40) provenant d'une entreprise dont le siège est situé à Court. Malheureusement, courant 2025, l'autorité de taxation a procédé à différentes extournes comptables basées sur les décomptes finaux pour cette même entreprise. L'avenir s'annonce donc plus qu'incertain dans ce domaine.

En ce qui concerne les gains immobiliers (compte No 9101.4022.01) par contre, la situation semble idéale, car les comptes 2025 affichent à fin juillet, une somme de plus de CHF 215'000.00. Il en va de même pour les taxations spéciales, lesquelles atteignent déjà des chiffres supérieurs au budget. Nous ne sommes cependant jamais à l'abri d'éventuelles extournes dans ce domaine.

Bien entendu, tous ces chiffres ne sont que provisoires et nous espérons bien évidemment recevoir encore de bonnes nouvelles d'ici la fin de l'année.

### 1.1.3 Revenus du budget 2026

Malgré un contexte économique plus difficile, les hypothèses avancées pour le budget 2026 sont les suivantes :

- *Impôts sur le revenu des personnes physiques, année 2026 (compte No 9100.4000.01)*

Pour le budget 2026, malgré la conjoncture actuelle, nous espérons encore pouvoir tirer quelque profit des hausses de salaires des années précédentes et restons résolument optimistes. Le budget 2026 tient donc compte d'un montant escompté pour 2025 de CHF 7'670'000.00 (entre CHF 70'000.00 et CHF 120'000.00 plus élevé que ne montrent les prévisions actuelles) auquel nous avons appliqué un taux de progression de 2.02 %, lequel correspond au taux préconisé par le canton. Une somme de CHF 7'825'000.00 a donc été portée au budget 2026.

- *Impôts sur le revenu des années antérieures (compte No 9100.4000.02)*

Les prévisions 2025 montrent que nous nous situons actuellement en dessous de la moyenne mais cette fois encore, nous conservons notre optimisme. Les dossiers fiscaux des années antérieures représentent pour la plupart des affaires d'une relative complexité mais qui peuvent, dans certains cas, être prometteurs d'un point de vue fiscal. Pour information, la moyenne annuelle pour la période 2016 à 2024, se situe aux alentours de CHF 290'000.00 avec cependant d'importants écarts suivant les années. Dans ce poste, CHF 300'000.00 ont été portés au budget 2026.

- *Pertes sur créances effectives (compte No 9100.3181.01)*

La crise du Covid et ses conséquences tels que le confinement, le télétravail, ou encore la prorogation d'actes de poursuites avaient expliqué en grande partie les chiffres anormalement bas constatés durant les années 2020 et 2021. Il n'était en effet tout simplement pas possible que les contribuables qui ne pouvaient pas payer leurs impôts avaient tout à coup disparu. Les comptes 2022 ont d'ailleurs montré un certain retour « à la normale » et le budget 2026 correspond environ à la charge observée dans comptes en 2024.

- *Impôts sur la fortune (comptes No 9100.4001.01/02)*

Nous tablons quelque peu sur une augmentation de l'impôt sur la fortune. Nous nous rallions ainsi aux prévisions du canton.

- *Impôts sur le bénéfice des personnes morales (compte No 9100.4010.01)*

L'activité économique de certaines entreprises s'est ralentie depuis l'année fiscale record de 2023. Depuis, nous tablons sur une diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Un montant de CHF 300'000.00, situé quelque peu au-dessus de la moyenne observée depuis 2016, a été porté au budget 2026.

- *Partages d'impôts sur le bénéfice des personnes morales (compte No 9100.4010.40)*

Nous avons pris connaissance des décomptes finaux pour une entreprise dont le siège social se situe à Court et avons constaté ce printemps que d'importantes extournes avaient été effectuées par l'autorité de taxation. La prudence doit donc être de mise dans ce poste et n'avons de ce fait pas dépassé la somme de CHF 200'000.00 au budget.

- *Impôts spéciaux (fonction No 9101)*

En ce qui concerne les impôts spéciaux constitués pour l'essentiel de gains immobiliers et de taxations spéciales, soit dit en passant impossible à budgétiser, nous tablons encore sur une bonne tenue du marché immobilier et sur d'importants retraits en capital provenant du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> pilier. CHF 650'000.00 ont été portés au budget 2026 pour les impôts spéciaux.

- *Péréquation financière (fonction 9300)*

La moyenne des recettes fiscales des trois dernières années influe directement sur les sommes que nous percevons au titre de la péréquation financière. Les données du canton montrent ici une augmentation.

- *Réserve de réévaluation / création d'une réserve de fluctuation*

Conformément aux dispositions cantonales, nous avions créé en 2021, une réserve de fluctuation en prélevant de la réserve de réévaluation un montant correspondant à 10 % des immobilisations financières (GM 107) et 5 % des immobilisations corporelles (GM 108). Le solde de la réserve de réévaluation devait ensuite être dissoute à raison de 20 % par an au profit du compte de résultat à partir de l'année 2021. Les comptes de l'année 2025 sont donc les derniers à bénéficier de cette dissolution.

#### **1.1.4 Budget 2026 des entreprises communales**

Pour l'année du budget, tous les services autofinancés présentent des excédents de charges. Ces services fonctionnent selon les mêmes principes que le compte général et doivent pouvoir s'équilibrer. Si cela ne devait pas être le cas et que les financements spéciaux inscrits au passif au bilan devaient être insuffisants pour couvrir les pertes, les tarifs doivent être adaptés. Ce n'est fort heureusement pas le cas actuellement, car les réserves au bilan sont importantes. (cf. tableau des capitaux propres, comptes No 29000.01 à 29003.01). Rappelons à ce titre qu'une motion initiée par le groupe PLR, présentée en séance de conseil général du 24.06.2024, avait demandé une adaptation des différents tarifs pour viser un ratio réserve / budget de 0.50. Différents scénarios de réduction des tarifs avaient été

établis par l'administration des finances et c'est sur cette base que le conseil communal avait décidé de réduire la taxe des déchets en 2025 et la taxe des eaux en 2026.

## 1.2 La quotité d'impôt prévue

Le budget 2026 est proposé avec une quotité inchangée de 2.0.

## 1.3 Les investissements

Lors des séances du 26.06.2025, du 10.07.2025 et du 11.09.2025, le conseil communal a arrêté les investissements nets pour 2026. Ils totalisent CHF 1'261'170.00, dont CHF 272'400.00 pour les financements spéciaux (alimentation en eau et traitement des eaux usées). Il est à rappeler que la plupart des crédits d'engagement devront encore être soumis à l'approbation des organes compétents. Le détail des investissements figure plus en avant du présent rapport.

Conformément au programme de législature, les investissements futurs porteront principalement sur nos bâtiments qui nécessitent, rappelons-le, un entretien conséquent et régulier. Les investissements réservés aux bâtiments communaux représentent donc à eux seuls quelque 5.2 millions de francs pour les années 2026 à 2030. Le dossier d'une nouvelle école à journée continue est toujours en suspens, mais il n'est pas impossible qu'une solution privilégiant la location de locaux soit envisagée. Environ 1.8 millions de francs sont à partager entre l'alimentation en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Quelque 1.4 millions de francs sont destinés aux routes communales et le solde est principalement réservé à l'achat d'actions pour la construction d'un chauffage à distance. Enfin, le total des investissements à partir de l'année 2031 représente une somme de quelque 5.4 millions de francs.

Il va sans dire que tous ces investissements pèsent lourd dans la balance et doivent absolument inciter le conseil communal à engager, pour chaque nouvel investissement, de profondes réflexions guidées par des mots tels que « priorité » ou « fonctionnalité ». Tout luxe inutile devra donc être écarté. Il est encore à noter que les sommes portées au plan des investissements ne sont pour la plupart que des estimations sommaires et bien entendu, ce plan des investissements n'est pas gravé dans le marbre mais va évoluer ou va être modifié en fonction des priorités et/ou des opportunités.

Pour rappel dans le compte des investissements, nous nous efforçons de budgétiser la part des dépenses et/ou recettes prévues pour l'année considérée et cela indépendamment du montant du crédit total. Par cette méthode, nous espérons réduire autant que possible l'écart entre les dépenses effectives et le budget des investissements. Les chiffres ont jusqu'à ce jour montré que malheureusement, il n'a jamais été possible de faire coïncider le budget d'investissements avec les dépenses effectives.

### 1.3.1 *Le financement des investissements*

Pour financer les investissements, nous avons concrètement deux possibilités, à savoir : l'autofinancement et/ou le recours à des fonds étrangers. Pour Valbirse, il est important de préciser que l'autofinancement doit rester un élément central de l'équation, tant notre besoin en investissements est important. Un découvert de financement inconsidéré conduirait immanquablement à un recours systématique à l'emprunt et ne ferait qu'explosiver notre dette avec un risque non négligeable en cas de hausse durable des taux d'intérêts. Il est donc essentiel de pouvoir maîtriser le compte de résultat pour assurer le meilleur autofinancement possible. Rappelons encore ici qu'une augmentation des taux d'intérêts de 1 % sur une dette de CHF 20'000'000.00 correspond environ à  $\frac{1}{2}$  dixième de quotité.

Dans la réflexion de ces dernières années, c'est justement l'autofinancement respectivement l'excédent/découvert de financement qui est au cœur des négociations en matière d'investissements. Avec un découvert de financement prévu en 2026 de CHF 1'053'762.00, la probabilité d'augmenter notre endettement l'année prochaine reste relativement faible.

Actuellement, les taux d'intérêt pour un emprunt de CHF 1'000'000.00 varient entre 0.45 % et 1.25 % pour une durée allant jusqu'à 10 ans, mais la tendance est incertaine à moyen long terme.

L'autofinancement ou cash-flow calculé pour le budget 2026 se monte à CHF 207'408.00. Ce chiffre n'est pas élevé mais rappelons que des sommes importantes ont été prélevées des financements spéciaux pour l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif.

#### 1.4 L'endettement

Les bons résultats des comptes 2015 à 2024 conjugués aux reports de certains investissements et donc aux liquidités qui y sont associées ont permis de réduire la dette initiale de Valbirse de manière significative. A titre d'information, notre dette se monte à ce jour à CHF 14'500'000.00 (GM 2014, 2064) soit environ CHF 3'615.00 par habitant et notre taux moyen des intérêts se situe aux alentours de 0.70 %. La charge des intérêts débiteurs reste donc encore contenue, mais la probabilité d'un recours à l'emprunt à moyen terme reste tout à fait possible si nos revenus venaient à s'éroder et/ou que le plan des investissements ne devait pas se dérouler comme prévu.

L'endettement de la commune mixte de Valbirse reste donc toujours un problème et nous nous efforçons toujours de répartir les échéances dans le temps pour amortir autant soit peu le choc en cas d'une hausse rapide et durable des taux d'intérêts. Il n'en reste pas moins qu'une politique de désendettement reste un objectif important et il est primordial qu'une réflexion à ce sujet soit abordée en parallèle avec le financement de tel ou tel objet.

#### 1.5 Les capitaux propres

Les capitaux propres s'élèveront probablement au 31 décembre 2026 à quelque CHF 15'829.556.00 et ils se composent des éléments suivants :

- Financements spéciaux (anciennement FS équilibre de la tâche) : CHF 1'707'697.00 ;
- Préfinancements (anciennement FS maintien de la valeur et fonds communaux) : CHF 6'566'756.00 ;
- Excédent de bilan (anciennement fortune nette) : CHF 7'312'358.00 (réserve de politique financière comprise) ;
- Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier : CHF 0.00 ;
- Réserve de fluctuation : CHF 242'745.00 ;
- Réserve pour les amortissements supplémentaires : CHF 0.00 (transférée à l'excédent du bilan).

Le tableau des capitaux propres détaillé figure plus en avant dans le présent rapport.

## 2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

### 2.1 Généralités

Le budget 2026 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

## 2.2 Amortissements

### 2.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant du compte général au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2. Il se montait alors à CHF 4'909'722.90. Il devait être amorti en 16 ans, ce qui représentait une somme de CHF 306'857.70 (taux d'amortissement annuel : 6.25 %). Depuis, nous avons procédé à un amortissement non planifié de CHF 429'219.00 suite à la vente du bâtiment de la piscine de l'Orval à la nouvelle société anonyme pour la somme symbolique de CHF 1.00. Cela a eu comme conséquence de modifier l'amortissement ordinaire du patrimoine administratif existant qui se monte désormais à CHF 267'838.00 (*y compris l'amortissement du PA existant pour les véhicules du service de défense*). Ce montant, sauf modification ultérieure, sera inscrit chaque année dans le compte de résultat et cela jusqu'à la fin de l'année 2031.

### 2.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

Le patrimoine administratif existant dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement est amorti de manière linéaire en fonction des attributions aux financements spéciaux «maintien de la valeur» de l'année précédent l'introduction du MCH2. Cependant, à partir de l'année 2022, il n'y a plus de patrimoine existant dans les domaines autofinancés, et donc par conséquent, il n'y a plus d'amortissement à inscrire au budget.

### 2.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est donc amorti de manière linéaire. Par ailleurs, la comptabilisation du montant de l'amortissement n'intervient que lors de la mise en service de l'immobilisation, ce qui peut conduire à des différences notables dans le compte de résultat si tout ne se passe pas comme prévu. En effet, il se pourrait qu'aucun amortissement ne soit comptabilisé alors que d'importantes sommes aient déjà été engagées, améliorant ainsi d'autant le compte de résultat mais grevant la trésorerie.

### 2.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Dix ans après l'introduction du MCH2, la prescription relative à l'obligation de comptabiliser des amortissements supplémentaires est abrogée par la révision de l'OCO du 13 novembre 2024. Le compte No 29400.01 (amortissements supplémentaires) sera supprimé en une seule fois et son solde sera transféré à l'excédent du bilan en 2026.

## 2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissements au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (*au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo*). Il suit à cet égard une pratique constante que ce soit pour le compte général et les comptes autofinancés.

### 3 Commentaires

#### 3.1 Généralités

Le budget 2026, qui est proposé à l'approbation du conseil général, fait état d'un **excédent de charges du compte général de CHF 195'726.00 respectivement CHF 377'176.00 pour le compte global**. Toutes les entreprises communales (comptes autofinancés) affichent des excédents de charges. La quotité d'impôt reste inchangée à 2.0 et pour information, un dixième de quotité représente une somme d'environ CHF 455'000.00.

#### 3.2 Compte de résultats

Les commentaires du budget 2026, selon les groupes de matières à 2 positions, figurent ci-dessous. Les comparaisons se font principalement par rapport au comptes 2024.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	5 661 727.00		5 660 963.00		5 462 789.38	

##### 3.2.1 Commentaires concernant l'évolution des charges de personnel

Les différences par rapport aux comptes 2024 proviennent des postes suivants, notamment :

- De façon générale, le budget 2026 tient compte d'une augmentation de la masse salariale de 2.0 % pour compenser le renchérissement ;
- A la suite de la démission d'une de nos employées à l'administration, nous avons saisi l'opportunité de réorganiser l'exécution de certaines tâches administratives avec comme conséquence un gain représentant 20 % de taux d'occupation ;
- Une étude portant sur les travaux de conciergerie avait montré un sous-effectif en matière de personnel et le conseil communal avait donc décidé d'augmenter le taux d'occupation de ce service de 30 % en 2025 déjà ;
- Une réorganisation de l'école à journée continue a conduit à la création de responsables de site pour un meilleur encadrement des enfants. Ce personnel doit bien évidemment être formé au préalable et son remplacement occasionne immanquablement des charges supplémentaires. Par ailleurs, nous constatons qu'actuellement, les heures d'encadrement pour les enfants fréquentant l'EJC ont baissé de manière significative. La situation économique incertaine qui prévaut actuellement dans notre région explique peut-être cela. Cette situation devra donc être surveillée de près ;
- L'augmentation du taux d'occupation du personnel actif dans le domaine du travail social en milieu scolaire de 15 % en 2025 a été rendu obligatoire depuis l'accueil de Grandval au sein de ce service. De plus, pour compléter l'équipe en place, le conseil communal a accepté, pour le budget 2026, d'engager temporairement des étudiants HES dont les charges salariales supplémentaires pourront être partiellement compensées par les subventions des HES (compte No 2197.4631.01) ;
- A la crèche « Au p'tit Château », les nouvelles normes cantonales imposent une surveillance des enfants par du personnel spécialisé avec bien évidemment des conséquences financières. La directrice a donc recalculé les besoins pour l'année prochaine et a également prévu, des coûts induits relatifs à un remplacement pour un congé maternité ainsi qu'une réserve de CHF 5'000.00 pour heures supplémentaires. Confrontée aux mêmes problèmes que l'école à journée continue, la crèche communale peine à atteindre un taux d'occupation de 100 % (22 places) ;
- Compte tenu du nombre de dossiers à traiter tant dans le domaine de l'aide sociale que de la protection de l'adulte et de l'enfant, la directrice du service social Centre-Orval a recalculé les besoins en personnel et les chiffres sont en diminution par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024 ;

- Le nouveau concierge, qui a été engagé courant 2025, consacre un taux d'occupation équivalent à 30 % pour des tâches au profit du service de la voirie. Le recours à un cantonnier auxiliaire pour les mois d'hiver, comme cela se pratiquait les années précédentes, n'est de ce fait plus nécessaire ;
- Les cotisations aux assurances sociales, calculées pour la plupart par rapport à la masse salariale, expliquent encore la différence.
- Enfin, le conseil communal a décidé de renforcer la formation continue du personnel et la somme globale a été augmentée.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 597 651.00		4 790 703.00		3 896 374.77	

### 3.2.2 Commentaires concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises

Les différences par rapport aux comptes 2024 proviennent des postes suivants, notamment :

- Dans les écoles enfantines et primaires de Valbirse, le corps enseignant disposera d'un budget supplémentaire pour les sorties, les courses d'école et les camps. Le budget pour les fournitures scolaires et moyens d'enseignement sera également augmenté. Enfin, le conseil communal a accepté l'achat de mobilier supplémentaire ainsi que d'un nouveau tableau interactif ;
- Pour rappel, les repas et les goûters servis à la crèche « Au P'tit Château » sont confectionnés dans les cuisines de la crèche de Loveresse à un prix quelque peu supérieur, mais ils répondent aux normes « Fourchette verte ». Les repas pour bébés et les déjeuners par contre, continueront d'être confectionnés à la crèche communale et ces charges sont quelque peu en augmentation ;
- A l'administration, il devenait urgent de remplacer notre centrale téléphonique car le support ne peut plus être assuré convenablement, le fournisseur ayant fait faillite ;
- Le conseil communal a décidé d'accéder en partie aux demandes des responsables en ce qui concerne le renouvellement de machines. Il a donné son accord notamment pour l'achat d'une brosse à mauvaises herbes et d'outillage spécifique pour le service de la voirie. Par contre, l'achat d'une remorque et de certaines génératrices, s'inscrivant dans un « plan de continuité des activités », a été repoussé ;
- Au service des eaux, il est prévu d'acquérir un appareil GPS qui sera utilisé pour répertorier, sur un plan, l'historique des fuites d'eau ;
- A l'administration, le conseil communal a donné son accord pour effectuer un upgrade sur nos logiciels métiers (Abacus et Innosolv) ;
- A l'école à journée continue, le budget réservé aux repas a été adapté à la baisse du fait de la diminution des heures d'encadrement ;
- Il a été décidé de procéder au nettoyage des vitrages de nos bâtiments communaux pour un montant de l'ordre de CHF 12'000.00. Cette somme a été répartie au budget 2026 dans différentes fonctions ;
- Le conseil communal a donné son accord pour effectuer des analyses de comportement du personnel face à la messagerie électronique. Des tests « phishing » sont notamment prévus. Le but de cette mesure vise à renforcer la vigilance du personnel pour éviter au maximum les virus informatiques ;
- Le mandat de M. Gasser Marius, qui avait été engagé pour une période déterminée en tant que responsable du SSCO, s'est terminé en novembre 2024 ;
- Le conseil communal a donné son feu vert pour effectuer une analyse complète concernant l'état général de la structure de nos ponts :
- La mise en œuvre du plan directeur énergie a également été acceptée par le conseil communal ;
- L'ancienne décharge au lieu-dit « Rière les Oeuches » doit faire l'objet d'investigations complémentaires, ce que le conseil communal a accepté ;
- Le conseil communal a décidé de réattribuer au budget 2026 notre participation à la fondation AFI pour situations extraordinaires (fonction No 7450) ;
- Le remplacement de clédards à Pontenet et d'une grille de bovi-stops à Moron a été accepté par le conseil communal ;

- Les membres du conseil communal ont également accepté un entretien plus conséquent de l'éclairage public, notamment par le remplacement d'ampoules LED. Ces charges seront cependant prélevées du financement spécial sur le climat ;
- Le conseil communal a donné son aval pour le remplacement d'une cabane au tennis-club et la réfection du chauffage dans les bâtiments du football club ;
- A l'école primaire de Malleray, les membres du conseil communal ont également accepté de poursuivre l'entretien des classes dans la continuité de la classe témoin ;
- L'expérience du bus communautaire en faveur de la population et de l'école à journée continue va être reconduite en 2026 ;
- La modification de la provision pour débiteurs effectuée dans les comptes 2024 explique en partie la différence par rapport au budget ;
- Enfin, les coûts réels des manifestations ont été recalculés en tenant compte des charges liées à l'engagement de personnel communal. En 2026, la commune de Valbirse organisera la fête de la musique en lieu et place de la fête du sport (alternance tous les deux ans).

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
33	Amortissement du patrimoine administratif	742 911.00		700 361.00		608 616.42	

### 3.2.3 Commentaires concernant les charges d'amortissement du patrimoine administratif

Il s'agit des amortissements appliqués au patrimoine administratif existant ainsi qu'aux nouveaux investissements, calculés conformément aux règles du MCH2. Rappelons d'emblée qu'il est difficile de budgétiser les amortissements sur les investissements partant du fait que les amortissements ne sont comptabilisés qu'après la date de mise en service de l'immobilisation et cette date est difficilement prévisible suivant les projets. A l'occasion de la modification de l'OCO le 13.11.2024, les durées d'utilisation pour la catégorie d'immobilisations « terrains bâtis » ont été uniformisées. Ainsi par exemple, les bâtiments scolaires passeront d'une durée d'utilisation de 25 ans à une durée d'utilisation de 33 1/3 ans à partir du 01.01.2026, ce qui aura pour effet de diminuer le taux d'amortissement de 1 %. Par ailleurs, nous avons corrigé la durée d'utilisation pour les containers de l'école à journée continue. Ces derniers ont, selon les principes du MCH2, une durée d'utilisation de 10 ans alors que dans le système, une durée d'utilisation de 25 ans avait été introduite par erreur.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34	Charges financières	186 500.00		191 700.00		185 478.61	

### 3.2.4 Commentaires concernant l'évolution des charges financières

Malgré un découvert de financement prévu de quelque CHF 1'050'000.00, nous misons sur le fait que nous ne devrions pas avoir recours à des fonds étrangers supplémentaires en 2026. Si malheureusement cela devait être le cas, nous espérons que les taux d'intérêts se maintiennent au plancher.

En ce qui concerne les bâtiments du patrimoine financier, le budget 2026 ne prévoit pas de dépenses particulières, si ce n'est de l'entretien courant.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	578 214.00		578 214.00		580 021.00	

### 3.2.5 Commentaires concernant l'évolution des attributions aux fonds et financements spéciaux

Il s'agit d'attributions aux fonds du maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau ainsi que du traitement des eaux usées. Pour information, les attributions aux fonds du maintien de la valeur, qu'il s'agisse de l'alimentation en eau ou encore du traitement des eaux usées, correspondent à 60 % des valeurs de remplacement (minimum légal).

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
36	Charges de transfert	16 041 457.00		15 904 481.00		15 133 816.58	

### 3.2.6 Commentaires concernant l'évolution des charges de transfert

Par charges ou revenus de transfert, on entend tout mouvement financier entre la confédération, le canton, les syndicats de communes et la commune. Il s'agit principalement de charges et de revenus provenant des systèmes de répartitions des tâches, de compensation des charges ainsi que de la péréquation financière. Nous n'avons donc aucune influence sur ces montants. La différence par rapport aux comptes 2024 provient principalement des éléments suivants :

- Par une décision prise en mars 2024, le conseil communal avait soutenu le corps enseignant dans sa mission en autorisant la mise en place de leçons d'enseignement supplémentaires et cela déjà pour l'année scolaire 2024/2025. Cela a bien évidemment un coût qui avait été estimé à quelque CHF 90'000.00 (augmentation des UTP, soit unités par temps plein). Le budget 2026 tient compte bien entendu de cette décision ;
- Notre participation au canton à la compensation des charges de l'aide sociale augmente fortement pour atteindre une somme de CHF 639.00 par habitant contre CHF 616.00 au budget 2025 ;
- Nous constatons cependant une baisse en ce qui concerne notre participation aux prestations complémentaires de l'AVS/AI qui s'établit désormais à CHF 232.00 par habitant contre à CHF 244.00 l'année précédente ;
- Le budget du Centre Régional de Compétences (CRC) de Tramelan a annoncé une augmentation de CHF 4.00/habitant à CHF 14.00 pour les communes-membres. Ces chiffres devront néanmoins être confirmés par l'assemblée des délégués ;
- Notre participation au Syndicat de l'école secondaire du Bas de la Vallée (ESMA) accuse également une augmentation importante par rapport aux comptes 2024. Cette augmentation est due à différentes raisons, dont des charges accrues de personnel tant enseignant que d'exploitation, des charges de transport supplémentaires pour se rendre à l'école ménagère à Court ainsi que des charges supplémentaires au niveau des bâtiments. Par ailleurs, l'augmentation des élèves de l'ESMA pour les enfants provenant de Valbirse a été plus marquée en comparaison avec les autres communes ;
- Cela faisait de nombreuses années que les frais pour l'entretien du cimetière étaient restés stables. L'inflation est aussi passée par là et nous avons dû adapter nos budgets à partir de l'année 2025. Des investissements supplémentaires ont été approuvés engendrant une augmentation de la participation des communes de Valbirse et de Champoz de CHF 2.50 à CHF 18.50 ;
- Notre participation au syndicat SECOR (STEP, Court) accuse aussi une augmentation, due principalement à des coûts d'énergie encore élevés malgré la pose de nombreux panneaux solaires. La commune de Valbirse est aussi quelque peu pénalisée par rapport au taux important d'eaux claires parasites provenant de son réseau des canalisations ;
- L'installation d'une borne de recharge Mobility et tout public a été repoussée en 2026 car il n'est pas sûr que les travaux puissent se faire encore en 2025 ;
- Pour rappel, les coûts supplémentaires relatifs à l'assainissement de la piscine de l'Orval avaient été portés au budget 2025 déjà.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
38	Charges extraordinaires	237 560.00		251 560.00		359 294.15	

### 3.2.7 Commentaires concernant l'évolution des charges extraordinaires

La raison principale de la diminution des charges au budget 2026 par rapport aux comptes 2024 provient des amortissements supplémentaires, qui rappelons-le seront abrogés.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
39	Imputations internes	1 339 075.00		1 230 830.00		1 191 953.52	

### 3.2.8 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes

Pour rappel selon le MCH2, les imputations internes ne peuvent être comptabilisées qu'à l'intérieur du compte général (sans les financements spéciaux). Les imputations internes entre le compte général et les financements spéciaux doivent être comptabilisés quant à eux au moyen des groupes de matières 34/44 et 36/46. Dans le budget 2026, les comptes 2024 ont servi de base de calcul pour les imputations internes. Rappelons que les imputations internes doivent être équilibrées (équivalence entre les groupes de matières 39 et 49). Elles n'ont de ce fait aucune incidence sur le résultat.

La différence par rapport aux comptes 2024 provient principalement de l'imputation du forfait APEA (fonctions 1402 et 5792).

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		10 923 800.00		10 687 500.00		10 946 048.80

### 3.2.9 Commentaires concernant l'évolution des revenus fiscaux

L'exercice visant à établir un budget sur les entrées fiscales compte tenu du contexte actuel est le meilleur moyen de se confronter à l'erreur. Néanmoins, malgré une situation économique incertaine, l'administration des finances a élaboré un budget des revenus fiscaux résolument optimiste.

#### *Impôts des personnes physiques*

L'impôt sur le revenu des personnes physiques de l'année courante (compte No 9100.4000.01) a été budgétisé en appliquant un taux de progression d'environ 2.00 % par rapport aux recettes escomptées pour l'année 2025, soit CHF 7'670'000.00. En ce qui concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques pour les années antérieures (compte No 9100.4000.02), CHF 300'000.00 de recettes ont été portées au budget. Cela correspond plus ou moins à la moyenne observée durant la période 2016 à 2024.

Les projections cantonales montrent une légère augmentation des recettes fiscales en matière d'impôt sur la fortune. Le budget 2026 a été corrigé dans ce sens.

Les éliminations d'impôts par suite d'actes de défaut de biens constatées en 2024 ont servi de base au budget 2026.

### *Impôts des personnes morales*

Dans les comptes 2024, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a reculé de plus de CHF 200'000.00 par rapport à l'année record de 2023. L'euphorie après les années Covid est bien retombée et nos entreprises doivent faire face actuellement à bien des défis. Malgré cela, nous affichons un relatif optimisme, partant du fait notamment qu'il y a toujours un décalage entre les recettes fiscales facturées et la situation actuelle. Pour l'année 2026, nous avons inscrit au budget un montant de CHF 300'000.00. L'exercice reste cependant difficile, tant les recettes sont variables d'années en années. Mais ne nous voilons pas la face trop longtemps, car tout porte à croire que les recettes fiscales des personnes morales tendront encore à diminuer ces prochaines années.

### *Répartitions fiscales en notre faveur, impôt sur le bénéfice des PM*

Durant l'année 2025, d'importantes corrections en notre défaveur ont été apportées dans ce compte par l'intendance des impôts. Le plan de partage d'une entreprise non domiciliée à Valbirse a été corrigé jusqu'à l'année fiscale 2023 avec des chiffres bien en-dessous des années précédentes. Cela montre qu'il est toujours difficile d'effectuer des prévisions en la matière et pour l'année du budget 2026, nous avons décidé de ne pas aller au-delà de CHF 200'000.00 de recettes.

### *Impôts spéciaux*

La tendance à la baisse des taux d'intérêts, du moins à court terme, va certainement maintenir les opérations immobilières à un bon niveau malgré des coûts élevés tant au niveau des coûts de construction que des prix de l'immobilier. Pour le budget 2026, nous avons donc décidé d'augmenter les sommes par rapport à l'année précédente. Nous misons également à la hausse en ce qui concerne les taxations spéciales, car nous parions sur des retraits en capital plus importants ces prochaines années. Rappelons que ces postes sont quasiment impossibles à estimer.

### *Taxes immobilières*

Il ne fait pas de doute que les nombreux projets de construction vont immanquablement améliorer le montant perçu au titre de la taxe immobilière.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
41	Revenus régaliens et de concessions		145 000.00		145 000.00		139 184.35

#### *3.2.10 Commentaires concernant l'évolution des revenus régaliens et de concessions*

Rien de spécial n'est à signaler dans ce poste, si ce ne sont les revenus des concessions versés par les BKW. Le budget 2026 est légèrement supérieur aux recettes de l'année 2024. Rappelons qu'une partie de cette somme sera prélevée pour financer le remplacement des ampoules LED de l'éclairage public.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
42	Taxes		3 182 690.00		3 359 930.00		3 219 612.61

### 3.2.11 Commentaires concernant l'évolution des taxes

La responsable de l'école à journée continue, bien que confrontée actuellement à une diminution des heures d'encadrement, mise sur une amélioration de la situation l'année prochaine.

Autre son de cloche à la crèche « Au P'tit Château » où la directrice subit de plein fouet la situation économique du moment et peine à maintenir le taux d'occupation de 22 places d'accueil à 100 %. Le budget 2026 a donc été calculé par rapport à cette variable et se situe en dessous de la somme perçue en 2024 au titre des pensions facturées, creusant d'autant plus de déficit. Rappelons encore que le conseil communal avait décidé d'augmenter les tarifs journaliers de la crèche de CHF 1.00 (CHF 158.00 contre CHF 157.00 pour les bébés et CHF 108.00 contre CHF 107.00 pour les enfants de plus d'une année) pour réduire quelque peu le déficit.

Une étude sur les taxes des entreprises communales avait été initiée à la suite de la motion du PLR intitulée « des taxes adaptées aux coûts ». Le responsable des finances communales ainsi que l'administration des finances s'étaient attelés à élaborer différents scénarios pour atteindre les objectifs inscrits dans la motion et le conseil communal avait décidé de réduire la taxe des déchets à partir de l'année 2025 et la taxe des eaux à partir de 2026. Le budget 2026 tient donc compte d'une réduction du tarif de l'eau de 10 %. Par contre, la taxe sur le traitement des eaux usées et la taxe d'exemption du service de défense ne sont pas touchées par une réduction des tarifs étant entendu que les tarifs actuels permettent de satisfaire la motion à moyen terme.

Enfin, les taxes de raccordements budgétisées expliquent encore la différence par rapport aux comptes 2024.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
43	Revenus divers		2 300.00		4 000.00		

### 3.2.12 Commentaires sur les revenus d'exploitation divers

Les comptes de la ludothèque ont été intégrés dans la comptabilité communale de manière détaillée. CHF 2'300.00 sont prévus au titre de recettes pour ventes diverses à l'Open Air.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
44	Revenus financiers		334 601.00		338 687.00		429 277.95

### 3.2.13 Commentaires concernant l'évolution des revenus financiers

La facturation des intérêts moratoires par les autorités fiscales, exceptionnellement élevée dans les comptes 2024, ainsi que la réévaluation des immeubles du patrimoine financier (PF) effectuée en 2024 expliquent en grande partie la différence.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus

45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		110 265.00		99 125.00		249 703.94
----	---	--	------------	--	-----------	--	------------

### 3.2.14 Commentaires concernant l'évolution des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

En plus des amortissements, nous avions pu prélever en 2024, certains frais d'entretien effectués sur nos conduites et canalisations et cela explique en grande partie la différence.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
46	Revenus de transfert		12 106 352.00		12 076 924.00		11 977 652.49

### 3.2.15 Commentaires concernant l'évolution des revenus de transfert

Les mêmes remarques du groupe de matière 36 s'appliquent aux revenus de transfert. Les différences se trouvent principalement dans les postes suivants :

- Le Service social Centre-Orval (SSCO) assure désormais la surveillance des familles d'accueil et nous pouvons de ce fait bénéficier de recettes supplémentaires en provenance de l'Office des mineurs ;
- Le nombre d'élèves provenant de Valbirse et se rendant à l'école secondaire est en augmentation et cela influe directement la participation du canton ;
- Les sommes versées au titre de l'aide matérielle (aide sociale) ou encore le versement de contributions d'entretien pour enfants ont été estimées à la hausse par rapport aux comptes 2024. Rappelons cependant, que ces charges peuvent être portées à la répartition des charges de l'aide sociale et donc n'influent pas sur le résultat, à l'exception des remboursements dénommés « avec provision d'encaissement ». Dans ce cas de figure, si une personne qui était à l'assistance rembourse tout ou partie de l'aide sociale selon des règles bien définies, le canton redistribue à la commune 1/3 de la somme remboursée ;
- Les chiffres projetés pour la péréquation financière laissent apparaître une augmentation pour 2026 par rapport au budget précédent et les comptes 2024 ;
- La diminution des heures d'encadrement constatées à l'école à journée continue influe directement le calcul des subventions cantonales ;
- Nous avons prévu de recevoir des indemnisations des hautes écoles sociales (HES) pour l'engagement de stagiaires dans le service du travail social en milieu scolaire ;
- Enfin, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école à journée continue (EJC) est en augmentation alors que celle du Service social Centre-Orval (SSCO) est en diminution rapport à 2024. Pour le Service social Centre-Orval (SSCO), la participation des communes-membres s'élève à CHF 29.60/habitant.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
48	Revenus extraordinaires		863 836.00		1 075 514.00		423 973.51

### 3.2.16 Commentaires concernant l'évolution des revenus extraordinaires

Dans le budget 2026, il est prévu de prélever d'importantes charges d'entretien des bâtiments du patrimoine administratif, ce qui a comme conséquence de montrer le compte de résultat meilleur qu'il ne l'est en réalité. A noter que l'autofinancement s'en retrouve diminué d'autant.

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
49	Imputations internes		1 339 075.00		1 230 830.00		1 191 953.52

### 3.2.17 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes

Les mêmes remarques du groupe de matière 39 s'appliquent au groupe de matière 49. L'imputation interne relative au montant perçu pour la protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) explique en grande partie la différence.

### 3.3 Investissements

Les investissements nets proposés pour l'année 2026 représentent une somme totale de CHF 1'261'170.00, dont CHF 272'400.00 pour l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées.

Dans le détail, les investissements 2026 (ou parts d'investissements) sont les suivants :

<u>Investissements 2026</u>				
Investissements	Crédit voté	Dépenses	Recettes	Totaux
<b><u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u></b>				<b>219 270.00</b>
Clos Vélez, Malleray		219 270.00		
<b><u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u></b>				<b>181 600.00</b>
Clos Vélez, Malleray		181 600.00		
<b><u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u></b>				<b>90 800.00</b>
Clos Vélez, Malleray		90 800.00		
<b><u>1404 Terrain bâti</u></b>				<b>683 000.00</b>
Projecteurs terrains Birse FC		183 000.00		
Ancien stand de tir, Bévilard		500 000.00		
<b><u>1406 Biens mobiliers PA</u></b>				<b>86 500.00</b>
Mercedes-Benz Sprinter		86 500.00		
<b>Total investissements :</b>				<b>1 261 170.00</b>
- dont ceux à charge du compte général				988 770.00
- dont ceux à charge des services autofinancés				272 400.00

## 4 Résultat

### 4.1 Vue d'ensemble

	<b>Budget 2026</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2024</b>
Résultat annuel CR, compte global (GM 90)	-377 176.00	-291 302.00	1 159 062.74
Résultat annuel CR, compte général (GM 900)	-195 726.00	-209 667.00	1 219 071.87
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM 901)	-181 450.00	-81 635.00	-60 009.13
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)	8 797 600.00	8 694 800.00	8 564 561.05
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)	487 000.00	492 500.00	869 873.25
Taxe immobilière (GM 4021)	920 000.00	893 000.00	905 227.15
Investissements nets (GM 5 ./ 6)	1 261 170.00	1 030 500.00	1 210 840.81

## 4.2 Résultat du compte global

### 4.2.1 Compte de résultats

Pour rappel, par compte global, on entend l'excédent de charges/revenus du compte général plus l'excédent de charges/revenus des financements spéciaux.

		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	27 621 960.00	27 634 722.00	25 681 618.15
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	26 470 407.00	26 372 479.00	26 532 202.19
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-1 151 553.00	-1 262 243.00	850 584.04
Charges financières (GM 34)	CHF	186 500.00	191 700.00	185 478.61
Revenus financiers (GM 44)	CHF	334 601.00	338 687.00	429 277.95
Résultat provenant de financements	CHF	148 101.00	146 987.00	243 799.34
Résultat opérationnel	CHF	-1 003 452.00	-1 115 256.00	1 094 383.38
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	237 560.00	251 560.00	359 294.15
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	863 836.00	1 075 514.00	423 973.51
Résultat extraordinaire	CHF	626 276.00	823 954.00	64 679.36
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-377 176.00</b>	<b>-291 302.00</b>	<b>1 159 062.74</b>
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

#### 4.2.2 Compte des investissements

Remarque : Les dépenses sont mentionnées en (+) et les recettes en (-)

		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Dépenses d'investissement (GM 690)	CHF	1 261 170.00	1 030 500.00	1 241 553.96
Recettes d'investissement (GM 590)	CHF	0.00	0.00	-30 713.15
<b>Résultat du compte des investissements</b>	<b>CHF</b>	<b>1 261 170.00</b>	<b>1 030 500.00</b>	<b>1 210 840.81</b>

#### 4.2.3 Résultat du financement

			Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
<i>Autofinancement:</i>					
Résultat total, compte de résultats	90	CHF	-377 176.00	-291 302.00	1 159 062.74
Amortissements du patrimoine administratif	33	+	CHF 742 911.00	700 361.00	608 616.42
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF 578 214.00	578 214.00	580 021.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF 110 265.00	99 125.00	249 703.94
Rectifications, prêts PA	364	+	CHF 0.00	0.00	0.00
Rectifications, participations PA	365	+	CHF 0.00	0.00	12 750.00
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF 0.00	0.00	0.00
Amortissements supplémentaires	3894	+	CHF 0.00	0.00	139 697.90
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF 237 560.00	251 560.00	219 596.25
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF 0.00	0.00	0.00
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF 863 836.00	1 075 514.00	423 973.51
<b>Autofinancement</b>		<b>CHF</b>	<b>207 408.00</b>	<b>64 194.00</b>	<b>2 046 066.86</b>
<i>Investissements nets:</i>					
Résultat du compte des investissements (selon ch. 3.2.2 5 ./ . 6)		CHF	1 261 170.00	1 030 500.00	1 210 840.81
<b>Résultat du financement</b>		<b>CHF</b>	<b>-1 053 762.00</b>	<b>-966 306.00</b>	<b>835 226.05</b>
(+ = excédent de financement / - = découvert de financement)					

#### 4.3 Résultat du compte général

Pour rappel, par compte général, on entend l'excédent de charges/revenus du compte de résultats sans les financements spéciaux, respectivement financements spéciaux balancés.

		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	25 194 345.00	25 141 432.00	23 167 317.36
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	24 199 142.00	24 015 354.00	24 104 585.73
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-995 203.00	-1 126 078.00	937 268.37
Charges financières (GM 34)	CHF	161 300.00	166 500.00	159 441.21
Revenus financiers (GM 44)	CHF	334 501.00	338 587.00	429 142.40
Résultat provenant de financements	CHF	173 201.00	172 087.00	269 701.19
Résultat opérationnel	CHF	-822 002.00	-953 991.00	1 206 969.56
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	237 560.00	251 560.00	359 294.15
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	863 836.00	995 884.00	371 396.46
Résultat extraordinaire	CHF	626 276.00	744 324.00	12 102.31
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-195 726.00</b>	<b>-209 667.00</b>	<b>1 219 071.87</b>
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

#### 4.4 Résultat du financement spécial «alimentation en eau»

		<b>Budget 2026</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2024</b>
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	916 394.00	937 414.00	978 340.58
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	867 915.00	949 595.00	1 012 124.59
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-48 479.00	12 181.00	33 784.01
Charges financières (GM 34)	CHF	20 000.00	20 000.00	20 113.15
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	-20 000.00	-20 000.00	-20 113.15
Résultat opérationnel	CHF	-68 479.00	-7 819.00	13 670.86
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-68 479.00</b>	<b>-7 819.00</b>	<b>13 670.86</b>
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

Rappelons que le budget 2026 tient compte d'une diminution linéaire des tarifs de l'alimentation en eau de 10 %.

#### 4.5 Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées»

		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	941 600.00	951 780.00	960 431.58
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	881 350.00	884 530.00	833 125.92
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-60 250.00	-67 250.00	-127 305.66
Charges financières (GM 34)	CHF	5 200.00	5 200.00	5 924.25
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	-5 200.00	-5 200.00	-5 924.25
Résultat opérationnel	CHF	-65 450.00	-72 450.00	-133 229.91
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-65 450.00</b>	<b>-72 450.00</b>	<b>-133 229.91</b>
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

#### 4.6 Résultat du financement spécial «gestion des déchets»

		<b>Budget 2026</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2024</b>
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	361 120.00	354 820.00	370 766.73
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	344 000.00	344 000.00	390 925.45
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-17 120.00	-10 820.00	20 158.72
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	100.00	100.00	135.55
Résultat provenant de financements	CHF	100.00	100.00	135.55
Résultat opérationnel	CHF	-17 020.00	-10 720.00	20 294.27
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-17 020.00</b>	<b>-10 720.00</b>	<b>20 294.27</b>
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

Pour rappel, il avait été proposé de diminuer la taxe des déchets de 15 % à partir de 2025 et de 10 % supplémentaires à partir de 2029.

#### 4.7 Résultat du financement spécial «service du feu»

		<b>Budget 2026</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2024</b>
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	208 501.00	249 276.00	204 761.90
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	178 000.00	179 000.00	191 440.50
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-30 501.00	-70 276.00	-13 321.40
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat opérationnel	CHF	-30 501.00	-70 276.00	-13 321.40
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	79 630.00	52 577.05
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	79 630.00	52 577.05
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-30 501.00</b>	<b>9 354.00</b>	<b>39 255.65</b>
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

Pour rappel et à partir de l'année 2021, la taxe d'exemption du service de défense se monte à 3 % de l'impôt cantonal (maximum de CHF 450.00).

## 5 Compte de résultats

### 5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres)

*Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)*

GM	Compte de résultat	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	<b>Compte de résultats</b>	<b>29 385 095.00</b>	<b>29 385 095.00</b>	<b>29 318 166.00</b>	<b>29 318 166.00</b>	<b>28 710 637.08</b>	<b>28 710 637.08</b>
<b>3</b>	<b>Charges</b>	<b>29 385 095.00</b>		<b>29 308 812.00</b>		<b>27 418 344.43</b>	
30	Charges de personnel	5 661 727.00		5 660 963.00		5 462 789.38	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 597 651.00		4 790 703.00		3 896 374.77	
33	Amortissement du patrimoine administratif	742 911.00		700 361.00		608 616.42	
34	Charges financières	186 500.00		191 700.00		185 478.61	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	578 214.00		578 214.00		580 021.00	
36	Charges de transfert	16 041 457.00		15 904 481.00		15 133 816.58	
38	Charges extraordinaires	237 560.00		251 560.00		359 294.15	
39	Imputations internes	1 339 075.00		1 230 830.00		1 191 953.52	
<b>4</b>	<b>Revenus</b>		<b>29 007 919.00</b>		<b>29 017 510.00</b>		<b>28 577 407.17</b>
40	Revenus fiscaux		10 923 800.00		10 687 500.00		10 946 048.80
41	Revenus régaliens et de concessions		145 000.00		145 000.00		139 184.35
42	Taxes		3 182 690.00		3 359 930.00		3 219 612.61
43	Revenus divers		2 300.00		4 000.00		
44	Revenus financiers		334 601.00		338 687.00		429 277.95
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		110 265.00		99 125.00		249 703.94
46	Revenus de transfert		12 106 352.00		12 076 924.00		11 977 652.49
48	Revenus extraordinaires		863 836.00		1 075 514.00		423 973.51
49	Imputations internes		1 339 075.00		1 230 830.00		1 191 953.52
<b>9</b>	<b>Comptes de clôture</b>	<b>0.00</b>	<b>377 176.00</b>	<b>9 354.00</b>	<b>300 656.00</b>	<b>1 292 292.65</b>	<b>133 229.91</b>
90	Clôture du compte de résultats	0.00	377 176.00	9 354.00	300 656.00	1 292 292.65	133 229.91

## 5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

*Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)*

<b>Classification fonctionnelle</b>	<b>Budget 2026</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Comptes 2024</b>			
			<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
<b>Classification fonctionnelle</b>	29 385 095.00	29 385 095.00	29 318 166.00	29 318 166.00	28 710 637.08	28 710 637.08
<b>0 Administration générale</b>	2 016 700.00	248 300.00	2 000 365.00	220 800.00	1 888 165.82	256 125.21
<b>Charges nettes</b>		1 768 400.00		1 779 565.00		1 632 040.61
<b>1 Ordre et sécurité publics, défense</b>	1 292 526.00	1 180 576.00	1 239 755.00	1 132 960.00	1 213 182.32	1 138 181.76
<b>Charges nettes</b>		111 950.00		106 795.00		75 000.56
<b>2 Formation</b>	7 694 884.00	3 492 445.00	7 645 579.00	3 471 940.00	6 766 747.33	2 969 717.42
<b>Charges nettes</b>		4 202 439.00		4 173 639.00		3 797 029.91
<b>3 Culture, sports et loisirs, Eglises</b>	726 533.00	87 500.00	698 473.00	55 700.00	598 973.58	82 060.92
<b>Charges nettes</b>		639 033.00		642 773.00		516 912.66
<b>4 Santé</b>	21 825.00		20 325.00		17 167.05	
<b>Charges nettes</b>		21 825.00		20 325.00		17 167.05
<b>5 Sécurité sociale</b>	12 032 373.00	7 882 755.00	12 192 000.00	8 200 804.00	11 635 371.80	7 884 388.51
<b>Charges nettes</b>		4 149 618.00		3 991 196.00		3 750 983.29
<b>6 Transports et télécommunications</b>	1 378 270.00	245 250.00	1 272 901.00	194 250.00	1 271 526.95	171 589.66
<b>Charges nettes</b>		1 133 020.00		1 078 651.00		1 099 937.29
<b>7 Protection de l'environn. et aménag. du territoi</b>	2 632 535.00	2 442 880.00	2 666 813.00	2 475 650.00	2 643 267.83	2 534 599.70
<b>Charges nettes</b>		189 655.00		191 163.00		108 668.13
<b>8 Economie publique</b>	262 475.00	179 800.00	267 975.00	353 300.00	235 736.06	148 925.10
<b>Charges nettes</b>		82 675.00				86 810.96
<b>Revenus nets</b>			85 325.00			
<b>9 Finances et impôts</b>	1 326 974.00	13 625 589.00	1 313 980.00	13 212 762.00	2 440 498.34	13 525 048.80
<b>Revenus nets</b>		12 298 615.00		11 898 782.00		11 084 550.46

## 6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

*Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)*

<u>Investissements 2026</u>				
Investissements	Crédit voté	Dépenses	Recettes	Totaux
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>				<b>219 270.00</b>
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>				<b>181 600.00</b>
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>				<b>90 800.00</b>
<u>1404 Terrain bâtis</u>				<b>683 000.00</b>
<u>1406 Biens mobiliers PA</u>				<b>86 500.00</b>
<b>Total investissements :</b>				<b>1 261 170.00</b>

## 7 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les modifications prévues dans les capitaux propres.

### 7.1 Evaluations

Ci-dessous, vous trouverez le tableau des capitaux propres :

*Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)*

Capitaux propres au 01.01.2026 (estimation)			Changements intervenus pendant l'exercice			Capitaux propres 31.12.2026 (estimation)		
	CHF	Motifs de l'augmentation (+)	CHF	Motifs de la diminution (-)	CHF		CHF	
<b>29</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>16 467 559</b>			<b>-3 499 191</b>	<b>29</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>15 829 556</b>
290	<i>Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)</i>	1 889 147	<i>Attrib. aux FS, capitaux propres</i>	0	<i>Prélèv. sur les FS, capitaux propres</i>	-181 450	<i>Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)</i>	1 707 697
29000.01	FS «service du feu» SP Moron	391 181	9010.01 Bénéfice	0	9011.01 Perte	-30 501	FS «service du feu» SP Moron	360 680
29001.01	FS «alimentation en eau»	555 235	9010.01 Bénéfice	0	9011.01 Perte	-68 479	FS «alimentation en eau»	486 756
29002.01	FS «traitement des eaux usées»	441 955	9010.01 Bénéfice	0	9011.01 Perte	-65 450	FS «traitement des eaux usées»	376 505
29003.01	FS «gestion des déchets»	500 777	9010.01 Bénéfice	0	9011.01 Perte	-17 020	FS «gestion des déchets»	483 757
2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	0	3898.xx	0	4898.xx	2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	0
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	3892 Attributions aux réserves provenant	0	4892 Prélèvements sur les	0	292 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0
<b>293</b>	<b>Préfinancements</b>	<b>6 827 583</b>	<b>Attrib. aux préfin. des capitaux propres</b>	<b>713 274</b>	<b>Prélèv. sur les préfin. des capitaux propres</b>	<b>-974 101</b>	<b>Préfinancements</b>	<b>6 566 756</b>
29300.06	Préfinancement, véhicules SP	0		0		0	Préfinancement, véhicules SP	0
29300.07	Préfinancement, projets culturels	312 815		0	4893 Prélèvement	-30 000	Préfinancement, projets culturels	282 815
29300.11	Préfinancement, fonds de jouissance	57 812	3893.01 Attribution	4 000		0	Préfinancement, fonds de jouissance	61 812
29300.13	Préfinancement, fonds forestiers	88 684	3893.01 Attribution	200	4893 Prélèvement	-24 900	Préfinancement, fonds forestiers	63 984
29300.15	Préfinancement, fonds "fusion Valbirse"	994 643	3893.01 Attribution	3 500		0	Préfinancement, fonds "fusion Valbirse"	998 143
29300.16	Préfinancement, bâtiments PA	829 007		5 000	4893 Prélèvement	-692 780	Préfinancement, bâtiments PA	141 227
29300.17	Préfinancement, arrondissement sépultures	37 355	3893.01 Attribution	76 960	4893 Prélèvement	-70 100	Préfinancement, arrondissement sépultures	44 215
29300.18	Préfinancement, ET arrondissement sépultures	2 863		0	4893 Prélèvement	-2 766	Préfinancement, ET arrondissement sépultures	97
29300.19	Préfinancement, entretien des tombes ACB	4 581		0	4893 Prélèvement	-790	Préfinancement, entretien des tombes ACB	3 791
29300.20	Préfinancement, entretien places de détente	9 951		400	4893 Prélèvement	-2 500	Préfinancement, entretien places de détente	7 851
29300.22	Préfinancement, FS en faveur du climat	139 184	3893.01 Attribution	145 000	4993 Prélèvement	-40 000	Préfinancement, FS en faveur du climat	244 184
29301.01	Alimentation en eau, maintien de la valeur	1 353 779	3510.10 Attribution	277 214	4510.10 Prélèvement	-78 915	Alimentation en eau, maintien de la valeur	1 552 078
29302.01	Traitemen des eaux usées, maintien de la	2 996 909	3510.10 Attribution	201 000	4510.10 Prélèvement	-31 350	Traitemen des eaux usées, maintien de la valeur	3 166 559
<b>294</b>	<b>Réserves</b>	<b>2 147 914</b>	<b>Attributions</b>	<b>0</b>	<b>Prélèvements</b>	<b>-2 147 914</b>	<b>Réserves</b>	<b>0</b>
29400.01	Amortissements supplémentaires	2 147 914	3894.01 Selon art. 84 OCo	0	4894	-2 147 914	Amortissements supplémentaires	0
<b>296</b>	<b>Réserve liée à la réévaluation du PF</b>	<b>242 745</b>	<b>Attributions</b>	<b>0</b>	<b>Prélèvements</b>	<b>0</b>	<b>Réserve liée à la réévaluation du PF</b>	<b>242 745</b>
29600.01	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0	3896.01 Attribution	0	4896 Prélèvement	0	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	0
29601.01	Réserve de fluctuation	242 745	3896.01 Attribution	0	4896 Prélèvement	0	Réserve de fluctuation	242 745
<b>299</b>	<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>5 360 170</b>	<b>2990 Résultat annuel</b>	<b>2 147 914</b>	<b>2990 Résultat annuel</b>	<b>-195 726</b>	<b>299 Excédent/découvert du bilan</b>	<b>7 312 358</b>
			<b>Excédents (+)</b>	<b>2990</b>	<b>Déficits (-)</b>	<b>299</b>		
			Déficits (-)					

## 7.2 Commentaires des évaluations

### 7.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

Les montants des financements spéciaux du groupe de matière 290 et notamment ceux relatifs à l'alimentation en eau, au traitement des eaux usées et à la gestion des déchets sont suffisants pour assurer l'équilibre de ces tâches à moyen terme.

### 7.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

Néant.

### 7.2.3 Préfinancements (GM 293)

Il y a lieu de distinguer deux catégories de préfinancements. Ceux relatifs au maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées et ceux prévus dans un règlement communal. Dans le premier cas de figure, les prélèvements doivent correspondre au montant des amortissements selon le maintien de la valeur. Dans le deuxième cas de figure, il s'agit de fonds qui proviennent d'une réglementation communale comme par exemple le fonds pour les projets culturels, le fonds sur les bâtiments ou encore le fonds « fusion Valbirse ». La somme totale de ces préfinancements est importante, car elle totalisera probablement encore quelque CHF 1'850'000.00 au 31 décembre 2026. Rappelons que les préfinancements sont des réserves comptables qui n'ont pas leur contrepartie dans des comptes de trésorerie (compte postal ou bancaire dédié spécifiquement au préfinancement).

### 7.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

La prescription relative à l'obligation de comptabiliser des amortissements supplémentaires est abrogée par la révision de l'OCO du 13 novembre 2024. Dès le 01.01.2026, ce compte sera supprimé et le solde sera transféré en une seule fois dans le compte de l'excédent du bilan.

### 7.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

Les chiffres 3.2.5 des dispositions transitoires de l'ordonnance sur les communes (OCO) prévoient qu'à partir de 2021 et après avoir constitué une réserve de fluctuation, le solde de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier devra être amorti de manière linéaire pendant 5 ans au profit du compte de résultat si le conseil communal n'en décide pas autrement par voie de règlement. Au 31.12.2025, cette réserve sera totalement amortie.

### 7.2.6 Réserve de fluctuation (GM 296)

Le montant de la réserve de fluctuation a été constituée comme suit : 10 % du total des immobilisations financières (GM 107 du bilan) d'une part et 5 % du total des immobilisations corporelles (GM 108 du bilan) d'autre part. Elle s'élèvera probablement à quelque CHF 242'000.00 d'ici au 31.12.2026.

### 7.2.7 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

Avec un excédent du bilan de CHF 5'360'170.00 prévisible au premier janvier 2026 auquel s'ajoutera CHF 2'147.914.00 de réserve de politique financière, la commune de Valbirse, d'un point de vue comptable, dispose d'une grande réserve qui permet d'absorber sans problème les éventuelles pertes comptables futures.

## 8 Proposition du conseil communal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux, soit : 2.0 (inchangée) ;
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière, soit 1.5 % de la valeur officielle (inchangée) ;
- c) Approbation du budget 2026, qui se compose comme suit :

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	28 046 020.00	27 668 844.00
Excédent de charges	CHF	-377 176.00	
Compte général	CHF	25 593 205.00	25 397 479.00
Excédent de charges	CHF	-195 726.00	
FS "alimentation en eau"	CHF	936 394.00	867 915.00
Excédent de charges	CHF	-68 479.00	
FS "traitement des eaux usées"	CHF	946 800.00	881 350.00
Excédent de charges	CHF	-65 450.00	
FS "gestion des déchets"	CHF	361 120.00	344 100.00
Excédent de charges	CHF	-17 020.00	
FS "service du feu"	CHF	208 501.00	178 000.00
Excédent de charges	CHF	-30 501.00	

Il est proposé au conseil général d'approver le budget.

**Au nom du conseil communal de la commune mixte de Valbirse**

Jufer Jacques-Henri,  
maire

Lenweiter Thierry,  
secrétaire communal

Beuchat Charles-André,  
administrateur des finances

Bévilard, le 9 octobre 2025/cab

## **9 Approbation du budget**

Le conseil général de la commune mixte de Valbirse a approuvé le budget 2026 en date du 24.11.2025 conformément à la proposition du conseil communal du 09.10.2025.

Malleray, le 24 novembre 2025

### **Au nom du conseil général de la commune mixte de Valbirse**

Mazeaud Salerno Marie-Patricia,  
présidente

Lenweiter Thierry,  
secrétaire

..... .....